

MICHEL LEJEUNE

LA ROMANISATION DE L'ANTHROPONYMIE VÉNÈTE
(RÉSUMÉ) *

Ateste, qui est à l'honneur dans ce Convegno, peut fournir une bonne illustration de ce phénomène. Avec, d'une part, une centaine de textes en langue et écriture locales, s'étageant du V^es. au II^es. Avec, d'autre part, quatre centaines d'inscriptions latines de date impériale (CIL V; Pais). Avec enfin, pour la période intermédiaire qui s'étend du temps des Gracques à celui d'Auguste, des épitaphes, en alphabet latin, sur urnes cinéraires (au nombre de 75 environ), où l'on peut suivre les étapes de la romanisation.

Des multiples aspects de cette question, on retiendra seulement un seul, dans les limites de ce bref exposé: l'institution des gentilices. [Les références aux textes sont données selon la numérotation du *Manuel MLV*]

a) Un homme, dans le système indigène, était désigné par

$ID \pm PA^a$

c'est à dire: idionyme, facultativement suivi d'un adjectif patronymique (dérivé en —yo— ou en —ko— de l'idionyme paternel).

Un homme, dans le système latin, est désigné par

$PR + GE \pm PA^e \pm CO$

c'est à dire: prénom (référence individuelle) et gentilice (référence familiale héréditaire); facultativement, référence au père (génitif du prénom paternel + *filius*); facultativement aussi, cognomen (référence individuelle supplémentaire); l'immense majorité des gentilices latins sont des dérivés en —yo—.

A priori, on s'attend à ce que les anciens patronymes (PA^a) fournissent, sans difficulté, les gentilices (GE) du nouveau système. PA^a et GE ont, en effet, en commun: 1) d'être, le plus souvent, des

* Un texte développé de cette étude est publié dans la « *Biblioteca di Studi Etruschi* » avec titre: « Ateste à l'heure de la romanisation ». (1979).

adjectifs en —yo—; 2) d'occuper la seconde place dans le formulaire; 3) d'être, après la désignation individuelle (ID ou PR), une référence à l'ascendance.

En fait, c'est bien ce qui s'est passé, dans une partie des cas. En 106 (où la langue est encore indigène, épitaphe (au datif) *Lemonei Ennonioi*, avec second terme fonctionnant encore comme adjectif patronymique; en 121-07 (où la langue est latine), épitaphe (au datif) *Vanti Ennonio Ti. f.*, avec second terme fonctionnant comme gentilice. Etc.

b) Mais ces cas, dans le matériel fourni par nos urnes, sont minoritaires. Et l'on voit apparaître à Ateste des gentilices, connus ailleurs dans le monde romain, mais sans attaches apparentes avec l'onomastique vénète, comme *Aemilius*, *Cassius*, *Domitius*, *Ennius*, *Rutilius*, *Titinius*, etc.

Il est vrai que les porteurs de ces gentilices portent aussi parfois des prénoms ou des *cognomina* d'origine localé. Ainsi on a un *Vantio Ennius* (121-33), un *Pullio Ennius* (121-33), un *T. Ennius Vrclesonius* (121-13), un *L. Ennius Fougo* (121-26), etc.

Cette situation comporte quatre types d'explication.

b1) Implantation à Ateste de familles venues d'autres régions d'Italie, et en partie vénétisées (d'où nos exemples de prénoms et *cognomina* locaux), soit par introduction d'affranchis d'extraction indigène, soit par mariages avec des femmes d'extraction indigène.

b2) Vénètes assumant, d'autorité, au moment de la romanisation, un gentilice latin connu.

b3) Vénètes modifiant tels de leurs patronymes, de façon à en tirer des gentilices latins connus. C'est la thèse d'Untermann. Un dérivé *Aimios* « fils d'Aimos » (cf. datif d'ID *a.i.mo.i.* en 26), au lieu de donner un GE *Aemius*, aurait été retouché pour donner un GE *Aemilius*; etc.

b4) Association de familles locales à des familles romaines par lien juridique de « clients » à « patrons », l'assomption du nom patronal étant alors de droit.

Aucune de ces explications n'est exclusive des autres: tel cas a pu résulter d'une situation de type *b1*, tels autres de démarches des type *b2*, *b3*, *b4*, sans que nous puissions en faire le départ.